

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDATE :

. de la convocation : 14.03.2025
. d'affichage : 14.03.2025

N° de la délibération : 2025-29NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63
. présents : 43
. votants : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, Mmes CHAPUIS-ROUX Elodie, LEFEVRE Sandra, MM. DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, LECOMTE Frédéric, MUSEUX Gérard, Mme POLIN Justine, MM. RIMETTE Jean-Michel, JOLY Vincent, Mme TOTET Fanny, M. LEMAITRE Jean-Pierre, MM. DE WITEASSE THEZY Charles, HAY Francis, ORIER Francis, Mmes VASSEUR Julie, VERGULDEZOONE Nathalie, M. ZOIS Christophe, Mme ZURICH Christine, M. FRISON Fabrice,

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.
M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.
M. LECOMTE Frédéric avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATE Benoît.
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.
Mme POLIN Justine avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.
Mme TOTET Fanny avait donné pouvoir à M. PECRIAUX Lucas.
Mme LEFEVRE Sandra avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane,

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.
M. LEMAITRE Jean-Pierre était représenté par M. VINCHON André-Patrick.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine

OBJET :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
PORTANT SUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Amiens-Picardie s'engage activement au soutien des entreprises industrielles et commerciales sur l'ensemble de son territoire. Grâce à sa structuration, la CCI dispose de représentants locaux et d'une délégation dynamique à Péronne, offrant ainsi un accompagnement de proximité à nos entreprises.

En plus de ses actions quotidiennes en faveur des entreprises, la CCI soutient également la communauté de communes dans ses initiatives collectives, notamment en matière de questions juridiques, commerciales et stratégiques. La collaboration de plus en plus étroite entre nos deux structures renforce leur efficacité, tant pour les commerçants que pour les entreprises qui choisissent de s'implanter ou de se développer sur notre territoire.

Lors de la précédente convention (triennale), l'accent a été mis sur l'accompagnement direct des entreprises ainsi que sur les actions menées en partenariat avec la communauté de communes pour promouvoir le territoire. Nous proposons aujourd'hui de poursuivre cet élan en signant une nouvelle convention. Celle-ci prévoit une subvention de 20 000 € pour l'année 2025.

La convention qui sera signée à l'issue de la présente délibération vaut pour une année à compter de janvier 2025.

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1511-7,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme,

Vu la compétence développement économique de la collectivité,

Vu la délibération n° 20160165 du Conseil Régional des 26 et 27 mai 2016 relative à « l'adoption du règlement budgétaire et financier »,

Vu le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022 - 2028, adopté par la Région Hauts-de-France en Séance Plénière le 8 décembre 2022 et approuvé par arrêté du représentant de l'Etat le 15 décembre 2022,

Vu la mise en place par la Région Hauts-de-France d'une convention relative aux financements des opérateurs de la création d'entreprises, permettant aux collectivités territoriales de poursuivre leurs actions conjointes avec les organismes de soutien à la création d'entreprises et la signature de la convention SRDEII,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 51 voix pour, 1 abstention (Mme GENSE Caroline),

-autorise le Président à signer ladite convention permettant de poursuivre les actions menées localement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Amiens-Picardie,

- autorise le Président à prendre toutes les mesures pour l'exécution de ladite convention,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le



ID : 080-200070985-20250320-DELIB_2025_29-DE